



TABLEAU DE MISE A JOUR DES VALEURS DSN

Lorsque des modifications sont apportées dans la fiche du salarié ou en calcul du bulletin de salaire, un tableau de mise à jour des valeurs DSN s'affiche selon les modifications apportées. Ce tableau permet de détailler les zones pour lesquelles il existe une différence entre la valeur présente dans la grille et la valeur proposée par le programme.

A. Dans la fiche du salarié

En cas de modification d'informations dans la fiche du salarié, un tableau de mise à jour des valeurs DSN permet de vérifier les différents changements effectués sur la fiche du salarié afin que les informations DSN soient toujours en adéquation avec les informations du salarié.

La valeur présente est celle avant modification de la rubrique et celle proposée correspond à la valeur après modification.

ÉTAPE 1 : vérifier que les valeurs dans la colonne "Valeur proposée" correspondent à ce qu'il faut transmettre en DSN

ÉTAPE 2 : les valeurs proposées sont correctes : laisser cocher "Mettre à jour" sinon décocher "Mettre à jour" pour garder les valeurs de la colonne "Valeur présente"

ÉTAPE 3 : cliquer sur "Appliquer"

➤ Exemple :

Le salarié a eu un changement d'horaire, il passe de 151h67 à 152h.

La valeur à conserver est celle qui se trouve dans la colonne "Valeur proposée" : laisser cocher "Mettre à jour".

En motif de recours au CDD, le logiciel propose le Code 02B qui correspond à "Accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise > 1 mois et <= 3 mois".

La valeur à conserver est "01B – Remplacement d'un non salarié agricole" : décocher "Mettre à jour" et cliquer sur "Appliquer". Le logiciel conservera donc la valeur présente.

Mise à jour des valeurs DSN				
Ce tableau permet de détailler les zones pour lesquelles il existe une différence entre la valeur présente dans la grille et la valeur proposée par le programme.				
Si vous souhaitez mettre à jour la grille par la valeur proposée par le programme: cochez la colonne "Mettre à jour" puis cliquez sur le bouton "Appliquer".				
	Zone comparée	Valeur présente	Valeur proposée	Mettre à jour
▶	Quantité de travail du contrat	151,67	152	<input checked="" type="checkbox"/>
	Motif de recours au CDD	Code 01B	Code 02B	<input type="checkbox"/>



B. En calcul du bulletin de salaire

Lors d'une modification en calcul du bulletin ou d'informations de l'onglet DSN, le tableau de mise à jour des valeurs DSN s'affiche également. Il permet de vérifier la cohérence des informations transmises en DSN. Le tableau fonctionne de la même façon que celui de la fiche du salarié, il faut **mettre à jour uniquement** si les valeurs proposées sont celles à transmettre en DSN.

➤ Exemple :

Le salarié a 10h supplémentaires sur le mois, il passe de 134h à 144h pour le "Travail rémunéré". La valeur à conserver correspond à la colonne "Valeur proposée" : laisser cocher "Mettre à jour".

Il a également une prime exceptionnelle sur le mois, la colonne "Valeur présente" indique qu'aucune prime n'a été versée sur le mois jusqu'à présent. La valeur à appliquer est celle de la colonne "Valeur proposée" : laisser cocher "Mettre à jour" et cliquer sur "Appliquer".

Mise à jour des valeurs DSN			
Ce tableau permet de détailler les zones pour lesquelles il existe une différence entre la valeur présente dans la grille et la valeur proposée par le programme. Si vous souhaitez mettre à jour la grille par la valeur proposée par le programme: cochez la colonne "Mettre à jour" puis cliquez sur le bouton "Appliquer".			
	Zone comparée	Valeur présente	Valeur proposée
<input checked="" type="checkbox"/>	Activités : 01 - Travail rémunéré	134	144
<input checked="" type="checkbox"/>	Primes : 027 - Prime liée à l'activité avec période de rattachement spécifique		200

En savoir +

Nb. : Le présent document a pour objet de renseigner l'utilisateur sur la façon d'intégrer les paramètres nécessaires au bon fonctionnement du logiciel. L'utilisateur exploite sous sa seule responsabilité les données et informations. La SARL CEBIG ne peut être tenue responsable des dommages directs ou indirects issus de la consultation de la présente fiche.